

Rapport du Maire

Mesdames et messieurs,

En conformité avec le Code municipal et la Loi sur le traitement des élus municipaux, j'ai le plaisir de présenter au Conseil municipal et à l'ensemble de la population Juliennoise, le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Dans ce rapport, je traiterai des sujets suivants :

1. Les états financiers de l'année 2008;
2. Le rapport des vérificateurs pour l'année 2008;
3. Rémunération et allocations des élus municipaux
4. Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2009;
5. Les orientations générales du budget 2010 ;

En conformité avec les lois qui nous gouvernent, ce document inclut aussi, en annexe, tel que stipulé à l'article 955 du code municipal, la liste de tous les contrats octroyés au cours de l'exercice, comportant une dépense de plus de 25 000\$ ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble de ceux-ci comporte une dépense de plus de 25 000\$.

1. LES ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2008

Les résultats financiers vérifiés se sont soldés par un surplus de fonctionnement à des fins fiscales consolidé de 1 029 281 \$. Vous retrouverez le détail des activités financières dans le tableau ci-dessous :

Description	Budget 2008	Réel 2008
Revenu total :	7 556 027 \$	8 334 468 \$
Dépenses de fonctionnement :	7 104 498 \$	6 765 462 \$
Remboursement de dette à long terme :	558 567 \$	746 536 \$
Dépenses d'investissement financées à même les activités financières :	95 024 \$	100 511 \$
Affectation du surplus accumulé au 31 décembre 2007 aux activités financières :	(236 270) \$	(342 038) \$
Affectation des réserves financières et fonds réservés aux activités financières :	34 208 \$	34 241 \$

Description	Budget 2008	Réel 2008
Montants à pourvoir dans le futur :	- \$	475 \$
Excédent des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2008 :	- \$	1 029 281 \$

Résultat au 31 décembre 2008, la Municipalité de Sainte-Julienne disposait :

- d'un surplus accumulé non affecté de 1 452 078 \$,
- d'un fonds réservé pour les parcs et terrains de jeu de 1 076 \$.

Analyse de la provenance des surplus pour l'année terminée le 31 décembre 2008 :

L'excédent des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2008 au montant de 1 029 281\$ est attribuable à la vigueur de la construction résidentielle et par le niveau très élevé du marché des transactions immobilières. Ces facteurs ont engendrés un surplus de taxes foncières et autres taxes générales de 275 630 \$ ainsi qu'un surplus des droits de mutation immobilière de 213 884 \$, pour un montant total de 489 414\$.

Par conséquent un montant de 539 767\$ est attribuable à la réduction des dépenses prévues pour les services aux citoyens.

2. LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2008

Le rapport des vérificateurs externes, émis par la firme de comptables agréés Marcoux, Adam, Picard et Associés, confirme que les états financiers consolidés présentés sont conformes et représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2008.

3. RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tel que stipulé à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération attribuée aux membres du Conseil municipal est la suivante :

Le salaire de base à la fonction de maire est de 13 172 \$ pour l'année 2009. À ce montant s'ajoute une somme de 200 \$ par séance de travail du Conseil municipal.

Le salaire de base à la fonction de conseiller ou de conseillère est de 4 391 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme de 66.67 \$ par séance de travail du Conseil municipal. De plus, une prime pour la fonction de maire suppléant ou de mairesse suppléante est accordée à un conseiller ou une conseillère pour un montant total de 1 300 \$ annuellement.

L'allocation de dépenses à la fonction de maire est de 6 586 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme non imposable de 100 \$ par séance de travail du Conseil municipal.

Un montant de 149 \$ s'ajoute également pour une célébration de mariage civil.

L'allocation de dépenses à la fonction de conseiller ou de conseillère est de 2 195 \$ annuellement. À ce montant s'ajoute une somme non imposable de 33.33 \$ par séance de travail du Conseil municipal.

Le salaire de base versé par la Municipalité régionale de comté de Montcalm à la fonction de maire pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil est estimé, pour l'année 2008, à 5 816 \$. L'allocation non imposable de dépenses est estimée quant à elle à 2 908 \$. À ce montant s'ajoute, pour les séances de travail, une somme totale estimée en 2008 à 3 140 \$ imposable et un montant de 1 424 \$ d'allocation non imposable.

Le salaire de base versé par la Régie de police de Montcalm à la fonction de maire pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne sur son conseil d'administration est estimé, pour l'année 2008, à 1 360 \$. L'allocation de dépenses est estimée quant à elle à 508 \$.

Le salaire de base versé par la Régie de police de Montcalm à la fonction de conseiller et/ou de conseillère pour représenter la municipalité de Sainte-Julienne

sur son conseil d'administration est estimé, pour l'année 2008, à 1 360 \$. L'allocation de dépenses est estimée quant à elle à 508 \$.

4. LES INDICATIONS PRELIMINAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2009

Après presque douze mois d'activités en 2009, nous sommes en mesure d'affirmer que les revenus prévus au budget d'un montant total de 7 862 432 \$ excéderont les prévisions. Dans le même ordre d'idée, les prévisions de dépenses de fonctionnement au montant de 7 383 594 \$ seront également supérieures aux montants budgétisés. Nous pouvons par contre affirmer que l'équilibre budgétaire sera respecté et qu'un surplus devrait être constaté pour l'année en cours.

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2010

- Finalisation des infrastructures en aqueduc et égouts au Lac Dufour, au lac Lemenn et sur la rue Adolphe,
- Réfection du pavage de la route 346 (rang du Cordon),
- Aménagement d'un site de dépôt de neige usée,
- Établir un centre de valorisation de matières résiduelles (Éco-parc),
- Aménagement d'un terrain de soccer et football,
- Étude de faisabilité concernant l'agrandissement du centre administratif,
- Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable selon les nouvelles normes en vigueur de la loi sur l'Environnement,
- Aménagement des nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable,
- Installation d'un panneau d'information électronique,
- Urbanisation de la route 337,
- Mise en place d'un programme d'acquisitions des rues non municipalisées,
- Réaménager le parc 4 Vents,
- Mise à niveau des programmes de gestion informatique.
- Élaboration et adoption du nouveau plan d'urbanisme.

Je vous remercie,

Marcel Jetté, Maire